

Note de présentation brève et synthétique

BUDGET PRIMITIF 2026

Commune de La Forêt-Fouesnant

L'article L 2313-1 du Code général des collectivités territoriales prévoit qu'une présentation brève et synthétique retraçant les informations financières essentielles soit jointe au budget primitif afin de permettre aux citoyens d'en saisir les enjeux.

La présente note répond à cette obligation pour la commune ; elle est disponible sur le site internet de la commune ainsi que les documents officiels.

SOMMAIRE

<i>1. Généralités</i>	<i>2</i>
<i>2. Contexte et orientations 2026</i>	<i>2</i>
<i>3. Section de fonctionnement</i>	<i>2</i>
• <i>Les dépenses de fonctionnement</i>	<i>2</i>
• <i>Les recettes de fonctionnement</i>	<i>3</i>
<i>4. Section d'investissement</i>	<i>3</i>
• <i>Les dépenses d'investissement</i>	<i>4</i>
• <i>Les recettes d'investissement</i>	<i>4</i>
<i>5. L'Etat de la dette</i>	<i>5</i>

1. GÉNÉRALITÉS

Le budget primitif retrace l'ensemble des dépenses et recettes autorisées et prévues pour une année. Il répond aux grands principes suivants : annualité, universalité, unité, équilibre et antériorité. Le budget primitif constitue le premier acte obligatoire du cycle budgétaire annuel de la collectivité. Il doit être voté par l'assemblée délibérante avant le 15 avril de l'année à laquelle il se rapporte, ou le 30 avril l'année de renouvellement de l'assemblée, et transmis au représentant de l'État dans les 15 jours qui suivent son approbation.

Par cet acte, le maire, ordonnateur est autorisé à effectuer les opérations de recettes et de dépenses inscrites au budget, pour la période qui s'étend du 1er janvier au 31 décembre de l'année civile.

2. CONTEXTE ET ORIENTATIONS 2026

Le budget 2026 a été voté le 25 février 2026 par le Conseil Municipal. Il peut être consulté sur simple demande aux heures d'ouvertures de la mairie et sur le site internet de la Commune.

Ce budget a été réalisé sur les bases du débat d'orientation budgétaire présenté le 17 décembre 2025.

Il a été établi avec la volonté :

- de maîtriser les dépenses de fonctionnement tout en maintenant le niveau et la qualité des services rendus aux habitants ;
- de contenir la dette en limitant le recours à l'emprunt ;
- de mobiliser des subventions auprès du conseil départemental, de la Région ou de l'Etat chaque fois que possible ;
- d'offrir des services de qualité aux habitants de la commune.

3. SECTION DE FONCTIONNEMENT

La section de fonctionnement regroupe l'ensemble des dépenses et des recettes nécessaires au fonctionnement courant et récurrent des services communaux. Le budget primitif 2026 s'équilibre en fonctionnement à hauteur de 7 657 967,85 € (pour rappel 6 713 101,22 € en 2025).

- Les dépenses de fonctionnement

Les dépenses de fonctionnement sont constituées par les charges de personnel, l'entretien et les fluides des bâtiments communaux, les achats de matières premières et de fournitures, les prestations de services effectuées, les subventions versées aux associations et les intérêts des emprunts.

CHAPITRE	BP 2025	BP 2026	VARIATION
011 - Charges à caractère général	1 350 000,00 €	1 350 000,00 €	0,00%
012 - Charges de personnel et frais assimilés	1 950 000,00 €	1 990 810,00 €	2,09%
014 - Atténuations de produits	258 000,00 €	285 250,00 €	10,56%
65 - Autres charges de gestion courante	282 000,00 €	280 000,00 €	-0,71%
66 - Charges financières	22 000,00 €	17 000,00 €	-22,73%
67 - Charges spécifiques	3 000,00 €	3 000,00 €	0,00%
68 - Dotations aux provisions et dépréciations de cr	2 000,00 €	7 512,00 €	275,60%
042-op,d'ordre de transfert entre sections	200 000,00 €	200 000,00 €	0,00%
023- Virement à la section d'investissement	2 646 101,22 €	3 524 395,85 €	33,19%
TOTAL DEPENSES DE FONCTIONNEMENT	6 713 101,22 €	7 657 967,85 €	14,07%

- Les recettes de fonctionnement

Il existe trois principaux types de recettes pour une commune :

- ✓ Les impôts locaux
- ✓ Les dotations versées par l'Etat
- ✓ Les recettes encaissées au titre des prestations fournies à la population

CHAPITRE	BP 2025	BP 2026	VARIATION
70 - Produits des services, du domaine et ventes d	313 100,00 €	320 000,00 €	2,20%
73 - Impôts et taxes (sauf 731)	17 000,00 €	2 614,35 €	0,00%
731 – Fiscalité locale	3 635 257,00 €	3 675 230,00 €	1,10%
74 - Dotations et participations	512 300,00 €	454 989,00 €	-11,19%
75 - Autres produits de gestion courante	40 406,00 €	42 500,00 €	5,18%
013 - Atténuations de charges	14 000,00 €	14 000,00 €	0,00%
76 - Produits financiers	15,00 €	15,00 €	-
77 - Produits spécifiques	1 500,00 €	500,00 €	-66,67%
TOTAL RECETTES REELLES DE FONCTIONNEMENT	4 533 578,00 €	4 509 848,35 €	-0,52%
042 - transferts entre sections (compte 777)	- €	1 050,00 €	-
002 - Excédent de fonctionnement reporté	2 179 523,22 €	3 147 069,50 €	44,39%
TOTAL RECETTES DE FONCTIONNEMENT	6 713 101,22 €	7 657 967,85 €	14,07%

L'écart entre le volume total des recettes de fonctionnement et celui des dépenses de fonctionnement constitue l'autofinancement, c'est-à-dire la capacité de la commune à financer elle-même ses projets d'investissement sans recourir nécessairement à un emprunt nouveau.

4-SECTION D'INVESTISSEMENT

La section d'investissement est liée aux projets de la commune à moyen ou long terme. Elle concerne des actions, dépenses ou recettes, ponctuelles. Le budget primitif 2026 s'équilibre en investissement à hauteur de 4 535 267€85.

Un travail d'analyse financière rétrospective et prospective a été mené en 2025 avec la Direction Générale des Finances Publiques pour évaluer les capacités de financement de la commune. Ce travail a permis de prioriser les projets à mener pendant la mandature tout en préservant une situation financière saine pour la commune.

- Les dépenses d'investissement

CHAPITRE	BP 2025	BP 2026	VARIATION
10 - Dotations, fonds divers et réserves	15 000,00 €	15 000,00 €	-
<i>Restes à réaliser</i>	108 874,14 €	38 882,50 €	-64,29%
16 - Emprunts et dettes assimilées	240 000,00 €	240 000,00 €	0,00%
20 - Immobilisations incorporelles	70 000,00 €	129 600,08 €	85,14%
21 - Immobilisations corporelles	1 703 782,00 €	1 805 614,02 €	5,98%
23 - Immobilisations en cours	1 745 806,78 €	2 041 000,00 €	16,91%
DEPENSES REELLES D'INVESTISSEMENT	3 883 462,92 €	4 231 214,10 €	8,95%
040 – Opérations d'ordre de transfert entre section	- €	1 050,00 €	-
041 - Opérations patrimoniales	50 000,00 €	50 000,00 €	0,00%
TOTAL DES DEPENSES D'ORDRE D'INVESTISSEMENT	50 000,00 €	51 050,00 €	2,10%
001 - Déficit d'investissement reporté	287 527,07 €	253 003,75 €	-
TOTAL DEPENSES D'INVESTISSEMENT	4 220 989,99 €	4 535 267,85 €	7,45%

En dépenses d'investissement, on enregistre toutes les dépenses faisant varier durablement la valeur ou la consistance du patrimoine de la collectivité. Il s'agit notamment des acquisitions de mobilier, de matériel, d'équipement informatique, de véhicules, de biens immobiliers, d'études et de travaux soit sur des structures déjà existantes, soit sur des structures à créer.

- Les recettes d'investissement

CHAPITRE	BP 2025	BP 2026	VARIATION
10 - Dotations, fonds divers et réserves	225 000,00 €	116 000,00 €	-48,44%
1068-	343 901,21 €	- €	-
13 - Subventions d'investissement	703 487,56 €	30 000,00 €	-95,74%
16 - Emprunts et dettes assimilées			-
024 - Produits de cessions	- €	- €	
27 - Autres immobilisations financières			-
<i>Restes à réaliser</i>	52 500,00 €	614 872,00 €	-
RECETTES REELLES D'INVESTISSEMENT	1 324 888,77 €	760 872,00 €	-42,57%
040 – Opérations d'ordre de transfert entre section	200 000,00 €	200 000,00 €	-
041 – Opérations patrimoniales	50 000,00 €	50 000,00 €	0,00%
RECETTES D'ORDRE D'INVESTISSEMENT	250 000,00 €	250 000,00 €	0,00%
021 - Virement de la section de fonctionnement	2 646 101,22 €	3 524 395,85 €	33,19%
001 - Excédent d'investissement reporté	- €	- €	-
TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT	4 220 989,99 €	4 535 267,85 €	7,45%

5-L'ÉTAT DE LA DETTE

➤ La structure de la dette : 3 emprunts sont en cours.

PRETEUR	Objet du financement	ECHEANCE	Capital restant dû au 31/12/2025
Caisse d'Epargne	Menez-plen	01/06/2034	1 517 857,08 €
CMB	Voirie	30/11/2029	183 333,40 €
Caisse française de Financement Local	Assainissement	01/11/2030	115 376,94 €
TOTAL			1 779 900,76 €

